



Date de la convocation : 1-12-2023  
Date d'affichage : 1-12-2023

Nombre de conseillers  
En exercice : 19  
Présents : 14  
Pouvoirs : 04

L'an deux mil vingt-trois, le cinq décembre à dix-neuf heures quinze minutes, le conseil municipal de la commune de Sainte Euphémie, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la salle du conseil de la mairie de Sainte Euphémie sous la présidence de Monsieur Didier ALBAN, Maire.

**Présents** : Mmes Nadine SAVIN, Muriel MUNCK, Isabelle PILLIARD, Chantal LESPINASSE, Irène CHINOUNE, Nathalie PINTO, Nicole PARDON, Alizée BRUNET, Sylvie PERMEZEL- Mrs Didier ALBAN, Gilles LEMOINE, Cédric FIEF, Emmanuel GENIQUET, Lionel DESFARGES

**Absents excusés** : Philip RAVIX donne pouvoir à Didier ALBAN  
Fabien FRECON donne pouvoir à Cédric FIEF  
Clémentine BOREL donne pouvoir à Nadine SAVIN  
Christophe MOYNE donne pouvoir à Irène CHINOUNE

**Absents** : Gregory GIRONES

**Secrétaire de séance** : Sylvie PERMEZEL

Patricia Laumain, secrétaire de mairie, assiste au conseil en application de l'Article L2121-15 du CGCT.

**Questions diverses** :

**ORDRE DU JOUR :**

1. Approbation du compte rendu du conseil municipal du 7 Novembre 2023
2. Occupation du domaine Public par la Boulangerie « le Pain Euphémien »
3. Convention de verbalisation électronique avec la préfecture
4. Demande de subvention pour la création d'un trottoir route d'Ars.
5. Congrès des maires de France
6. Prime de pouvoir d'achat
7. Compte rendu des commissions et syndicats
8. Questions diverses
9. Informations diverses

**1- Approbation du compte rendu du conseil municipal du 7 Novembre 2023**

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

**2 - Occupation du domaine public par la boulangerie « le Pain Euphémien »**

Monsieur le Maire explique que la boulangerie de Sainte Euphémie « le Pain Euphémien » a fait une demande d'occupation du domaine public pour installer chaque dimanche une rôtissoire devant sa devanture.

L'occupation concerne peu d'espace (environ 1m<sup>2</sup>). Il est proposé une redevance d'un montant de 10 € par mois.

**Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal présents ou représentés :**

- **Autorisent l'occupation du domaine public par la boulangerie « le pain euphémien » chaque dimanche.**
- **Valident une redevance mensuelle de 10 € par mois.**
- **Autorise Monsieur le Maire à signer les documents nécessaires à cette occupation.**

### **3 - Convention de verbalisation électronique avec la préfecture**

Monsieur le Maire évoque les problématiques grandissantes d'incivilités d'automobilistes qui ne respectent plus les règles de stationnement.

Le Maire, et par délégation ses Adjoints sont OPJ. Ils ont tous la possibilité de verbaliser.

Cette pratique est aujourd'hui possible par le système du PV électronique.

Comme nous n'avons pas de service de police municipale à Sainte Euphémie, ce sont les élus qui peuvent pratiquer la verbalisation notamment des stationnements gênants, et principalement les stationnements sur trottoirs, les stationnements sur passage piétons, les stationnements sur place PMR, devant une bouche incendie et sur les places réservées au chargement des voitures électriques.

D'autres PV sont dressés pour d'autres motifs (dépôts sauvages et brûlage notamment).

Pour être opérationnel, la commune doit s'inscrire au PV électronique auprès du service du traitement informatisé des infractions (ANTAI).

Une fois le PVE opérationnel, nous constatons l'infraction.

Le titulaire de la carte grise recevra un courrier PV à payer directement chez lui.

Aucun traitement, ni suivi n'est à réaliser au niveau de la commune.

Des panneaux appropriés seront à installer sur la voirie afin d'être en conformité avec les règles de stationnement.

**Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal présents ou représentés, à l'unanimité**

- **Valident la convention entre la préfecture de l'Ain qui agit pour le compte de l'Agence Nationale de traitement informatisé des infractions (ANTAI) et la commune de Sainte Euphémie**
- **Autorisent Monsieur le Maire à signer ladite convention**
- **Autorisent Monsieur le Maire à mettre en place une organisation administrative permettant de verbaliser les contrevenants.**

### **4. Demande de subvention auprès du département de l'Ain pour la création d'un trottoir route d'Ars en Prolongement de celui existant.**

Monsieur le Maire explique que la commune a l'intention de prolonger le trottoir route d'Ars jusqu'au chemin de la Tour du Boujard ;

Ce projet permet de réunir deux projets possédant un cheminement commun :

- Le premier projet consiste à permettre de rejoindre la Tour du Boujard en toute sécurité depuis le centre du Village. La tour du Boujard a été rénovée et possède une association dynamique qui organise fréquemment des activités festives et patrimoniales réunissant beaucoup de personnes et notamment les enfants de l'école « Antonin Rolland » de Sainte Euphémie.
- Le second projet consiste à rejoindre le lotissement le Montferrand par un itinéraire empruntant le chemin de la tour du Boujard et continuant sur un terrain agricole jusqu'au lotissement.

Ces deux projets utiliseront le même cheminement jusqu'à la tour du Boujard.

Ce prolongement de trottoir permettra d'intégrer pleinement la Tour du Boujard au centre du village et à sa vie associative.

Le département a été consulté sur la prolongation de ce trottoir et a fourni des préconisations à ce sujet.

La société AXIMA a fourni un devis pour la réalisation de ces travaux.

Vous trouverez ci-après le plan de financement.

Dépenses HT		Recette			Observations
		Organisme	Montant	%	
Levé topographique+ bornage	610 €	Département	11 717 €	30%	Aménagement d'un équipement de proximité
Maitrise d'œuvre	4950 €				
Travaux pour création Trottoir	33 495 €	Auto-financement	27 338 €		
Total	39 055 €		39 055 €		

**Après en avoir débattu, les membres présents ou représentés du conseil municipal décident à l'unanimité :**

- **De valider la demande de subvention auprès du département de l'Ain.**
- **D'autoriser Monsieur le Maire à signer les documents nécessaires à cette demande.**

#### **5 – Prime de pouvoir d'achat exceptionnelle**

M le Maire propose de faire bénéficier au personnel communal de la prime exceptionnelle de pouvoir d'achat institué par l'état.

Selon le décret n° 2023-1006 du 31 octobre 2023, l'institution de cette prime doit faire l'objet de la saisine après avis du conseil, du Comité Social Territorial.

La délibération sera prise au retour de la consultation du CST.

#### **6 – Congrès des Maires de France**

Le thème de la sécurité des élus a été soulevé.

M le Maire propose de rembourser les frais de participation au congrès (transport et hôtel) à M Geniquet. Une délibération est nécessaire pour cela ; Le montant de ceux-ci s'élève à 672.36 €.

- **Après en avoir débattu, les membres présents ou représentés du conseil municipal décident à la majorité ( 1 abstention : E Geniquet).**
- **De valider le remboursement des frais concernant la participation de Monsieur Geniquet au congrès des maires de France.**

- **D'autoriser Monsieur le Maire à signer les documents nécessaires à ce remboursement d'un montant de 672.36 €**

## 7 - Examen de devis

Accès contrôlé au terrain communal pour éviter envahissement par les gens du voyage.

Plusieurs hypothèses de travail ont été étudiées par la commission travaux :

- Installation d'une borne avec une poutre rétractable réglable en longueur  
Problème de largeur de passage pour laisser passer les camions des forains pour la fête du village  
Cout de l'installation : 14.4 KE pour le matériel auquel il faut ajouter la préparation du terrain avec un socle en béton environ (7 k€)
- Installation d'une borne avec pieu qui remonte.  
Pieu remonté en permanence. Nécessité de posséder un code pour ouvrir ; Difficile à gérer au quotidien car impossible de donner le code à tous. Dans ce cas, l'accès au terrain devient impossible pour les personnes ne voulant simplement que se garer  
Cout de l'installation : 14.5 K€ auxquels il faut ajouter la préparation du terrain avec un socle en béton environ (7 k€).  
La majorité du conseil municipal se prononce défavorablement à la pose de l'installation d'une borne.

## 8 -Compte rendu des commissions et syndicats

### CCDSV Commission « gestion des déchets » Fabien Frécon

La commission commence par un rappel de la loi concernant la collecte et le tri des déchets.

A compter du 1-1-2024 tous les ménages devront disposer d'une solution pour trier les déchets

Depuis 2020, la CCDSV a mis en place 5 composteurs partagés sur Villeneuve, Frans, Ars Trévoux et Savigneux

Le composteur est beaucoup plus contraignant car impose un premier tri (pas de déchets organiques ni de pelouse par exemple). Sont conseillés dans ces composteurs :

Épluchures de fruits & légumes, fleurs fanées, marc de café/ thé, brisures de coquilles d'œufs

Mais pas de Viandes, poissons, os, graisses, plastiques, coquillages, mégots, litières animales...

Il faut une équipe de personnes bénévoles (entre 2 et 4) pour veiller au bon fonctionnement du site (retourner le compost, tamiser, mettre le broyat...) Cela prend 1/4h 1 à 2 fois par semaine.

On risque de retrouver de la pelouse car les gens ne lisent pas ce qui est écrit sur les panneaux.

Pas de composteurs partagés actuellement sur Sainte Euphémie. Pour cet équipement, il faut trouver au moins deux bénévoles.

La CCDSV étudie la possibilité d'installer des bornes de déchets alimentaires. Deux ont été installées dans le centre de Trévoux à titre d'expérimentation. L'expérimentation est satisfaisante par la quantité et la qualité du tri. Une collecte spécifique est également mise en place dans les établissements scolaires de Trévoux.

Sainte Euphémie envisage l'installation de deux bornes de biodéchets.

### **Commission « vie locale » - Nadine Savin**

Atelier « déco de Noël » Remerciement du conseil municipal pour les bénévoles et à l'association Pégase pour leur participation

Gazette : terminée pour une distribution avant les vacances de Noel le coût de la gazette est couvert par le montant des encarts publicitaires.

Vieux bâtiments de l'école : un devis est en cours pour l'isolation du bâtiment

**Syndicat des eaux :** Sylvie Permezel informe

- que le niveau des nappes n'est toujours pas suffisant.
- Que le syndicat travaille sur le renouvellement des canalisations d'eaux potable

### **Syndicat intercommunal d'énergie et de e-communications (SIEA)**

Gilles Lemoine informe que le SIEA travaille sur la rénovation et le rajeunissement de l'éclairage public  
Cout moyen d'entretien d'un éclairage public : 29 € par mat auxquels il faut ajouter 8 € de cotisation.

Une opération de rénovation est en cours de montage avec un prêt du SIEA auprès de la banque des territoires d'un montant de 15.2 millions d'euros pour remplacer 22876 points lumineux et relamer 59059 autres points lumineux.

Reste à savoir si Sainte Euphémie est éligible à cette rénovation.

## **9 – Informations diverses**

Vous avez tous reçu le rapport annuel 2022 sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable présenté par le syndicat de l'eau potable ; Ce document est consultable en mairie par les administrés.

Don du sang du 7 novembre 2023 : 103 dons réalisés

### **Prochaines réunions :**

Réunion d'équipe municipale le 11 décembre à 19 h

Repas des aînés dimanche 10 décembre 2023

Réunion révision du PLU mercredi 13-12-2023 à 13 h

Inauguration du gymnase du collège le 6 -12-023 à 16 h

**Date du prochain conseil : Mardi 23 janvier 2024 à 19 h 15**

Le conseil est clos à 20 h 50.

Le secrétaire de séance,

Sylvie PERMEZEL

Le Maire

A blue ink signature of Didier Alban, consisting of several loops and a long horizontal stroke.

Didier ALBAN

